



SEANCE DU 08 JUILLET 2016

Nombre de conseillers :
en exercice : 11
présents : 7 (jusqu'à 22h05) 8 (à partir de 22h05)
votants : 8 (jusqu'à 22h05) 9 (à partir de 22h05)
(dont 1 procuration)

L'an deux mil seize et le huit juillet à 21 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes, Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER
MM Christian BAFOIL (à partir de 22h05), Cédric BOYER, Eric CHABRILLAT, Frédéric GESEGNET,
Christian LASSAIGNE, Patrick PELISSIER,

Absents : Christian BAFOIL (jusqu'à 22h05), Lauriane LAUGIER, Olivier LEVET, Raymond SIBILLE (excusé – a donné procuration à Françoise PELISSIER)

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

Date de la convocation :
27/06/2016

◆ **DECISION DU MAIRE** (dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire – Article L2122-22 du CGCT)

N°1-2016 : Travaux PAB PERPEZAT – Choix de l'attributaire

Entreprise retenue : SAS CHEVALIER pour un montant de 137 470 € HT



◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 30/04/2016. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un dossier à l'ordre du jour :
Travaux PAB PERPEZAT : SIEG 63 – Enfouissement de l'éclairage public – Autorisation signature convention complémentaire pour l'ajout d'un candélabre
Accord du CM.



OBJET : Personnel : Renouvellement du contrat CUI de Roger SICARD

Le Maire Informe le Conseil Municipal que le Contrat Unique d'Insertion de M. Roger SICARD, agent des services techniques, arrive à son terme le 19 juillet 2016.

Sur la base des conditions actuelles, il est possible de demander à Pôle Emploi un renouvellement du contrat pour une durée de 6 mois. L'aide de l'Etat serait de 85 % calculée sur une durée de travail de 20 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de demander le renouvellement à partir du 20 juillet 2016 de la convention passée avec Pôle Emploi sur les bases ci-dessus.
- sous réserve de l'accord de Pôle Emploi, de renouveler pour 6 mois le CDD avec M. SICARD qui sera recruté sur la base de 20 heures par semaine.
- décide que M. SICARD sera rémunéré sur la base de 100 % du SMIC en vigueur.
- charge le Maire de signer la convention avec Pôle Emploi, ainsi que le contrat de travail de M. SICARD.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Mise en œuvre du projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI)

Fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », Lembron val d'Allier », Ardes Communauté » (moins la Godivelle), « Puys et Couzes » Issoire Communauté », « du Pays de Sauxillanges », « des Coteaux de l'Allier » et « Couze val d'Allier ».

Le Maire rappelle que, dans sa séance du 27 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé sans réserve le projet SDCI.

Madame la Sous-Préfète a attiré l'attention des Maires sur le fait que certains conseils municipaux ont délibéré sur le SDCI avant la notification de l'arrêté préfectoral de projet de périmètre du 20 avril 2016, pris dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI.

Ces délibérations ne peuvent s'analyser comme une réponse « anticipée » au courrier du 25 avril 2016 par lequel Madame la Préfète a notifié l'arrêté de projet de périmètre.

En effet, la loi NOTRe prévoit expressément que les conseils municipaux sont appelés à donner leur avis (décision claire : oui ou non, sans réserve) sur l'arrêté de périmètre (et non le SDCI) dans un délai de 75 jours, qui court à compter de la date de la réception en Mairie de la notification par la Préfète, soit le 27 Avril 2016.

Le conseil municipal émet un avis favorable sans réserve sur l'arrêté de projet de périmètre établi par Madame la Préfète en date du 25 Avril 2016 (Fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron val d'Allier », « Ardes Communauté » (moins la Godivelle), « Puys et Couzes » « Issoire Communauté », « du Pays de Sauxillanges », « des Coteaux de l'Allier » et « Couze val d'Allier »).

(8 votants : 4 POUR – 0 CONTRE – 4 ABSTENTIONS)



OBJET : Attribution des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions pour l'année 2016 aux associations suivantes :

Villages fleuris 100 €

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Parrainage détresse animal 100 €

(8 votants : 7 POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION)



Arrivée de Christian BAFOIL à 22 h 05



OBJET : TRAVAUX PAB DE PERPEZAT : Enfouissement de l'éclairage public – Ajout d'un candélabre - Autorisation de signer la convention complémentaire de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le SIEG 63

Le Maire rappelle la délibération du 30 avril 2016 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'avant-projet concernant l'enfouissement de l'éclairage public à PERPEZAT.

Suite à une modification du plan, il y a lieu d'ajouter un candélabre (suppression d'une lanterne en façade et donc ajout d'une lanterne sur candélabre).

L'estimation des dépenses correspondantes à cette modification s'élève à 3 000,00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans le proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe, soit 1 500,18 €.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du fonds de compensation pour la TVA.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SIEG du 15/11/2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage Public et à la loi de finances rectificative du 20/04/2009 autorisant les communes membres d'un Syndicat d'Electricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver l'étude des travaux d'enfouissement du réseau éclairage public présenté par Monsieur le Maire.
- De confier la réalisation des travaux de fourniture et pose du matériel au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.
- De verser le fonds de concours pour un montant de 1 500,18 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention complémentaire de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal relative à ce chantier.
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



QUESTIONS DIVERSES

➔ Autorisation à l'association HARD MOTO pour le passage sur la commune des randonnées Quads SSV les 1^{er} et 2 octobre 2016.

➔ Devis étude pour la réhabilitation de l'ancienne école d'APCHAT (Architectes COUDERT-VAILLANT, pour un montant de 1 850 € HT).

➔ M.SIBILLE a laissé une liste de questions :

**Où en est l'affaire de M. BORET ?*

L'enquête publique n'a pas encore été lancée. Il faut contacter la Sous-Préfecture pour avoir des renseignements concernant l'enquêteur... à suivre.

**L'installation du bloc sanitaire au hangar est-elle prévue pour bientôt ?*

Il faut voir si la fuite sur la canalisation d'eau est toujours présente. A voir avec le syndicat des eaux (un vendredi après la réunion de chantier de Perpezat). Demander des devis pour une pompe de relevage pour l'évacuation jusqu'à la station d'épuration. Voir également l'emplacement du bloc.

**Où en est le crépi du soubassement de l'ancienne école de Florat ?*

Il faut demander des devis aux entreprises DECOUZE et VIALLEFONT.

**Où en est le changement de la douche à l'ancienne école de Florat ?*

M. FAYE a été relancé le 28/06/2016. Il doit nous recontacter...

**Main courante et portillon à la mairie : M. SIBILLE voudrait demander un autre devis pour comparer.*

**M. SIBILLE s'occupe de l'installation du nouveau cendrier à la salle polyvalente.*

**M. SIBILLE demande de boucher les trous sur la voirie*

➔ Cédric BOYER demande si on peut faire quelque chose vers ST Medard pour réparer le chemin...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 23h15.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER

Les Conseillers,



Christian BAFOIL	Cédric BOYER	Eric CHABRILLAT
Frédéric GESEGNET	Christian LASSAIGNE	Maryse MARIONON